

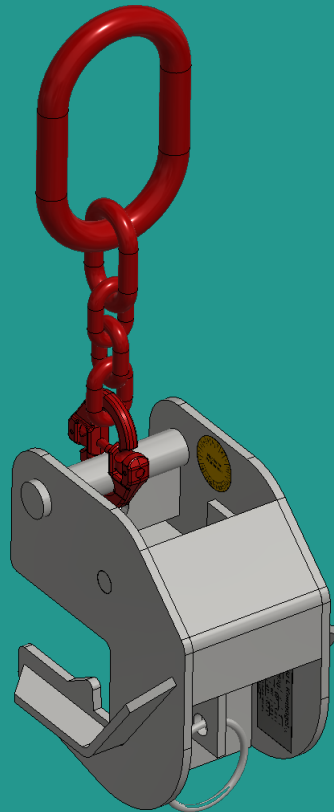


DIE SCHALUNG

NOE[®] alu L Kranbügel

Stand: 07.2019

Notice d'utilisation Étrier de levage NOEalu L



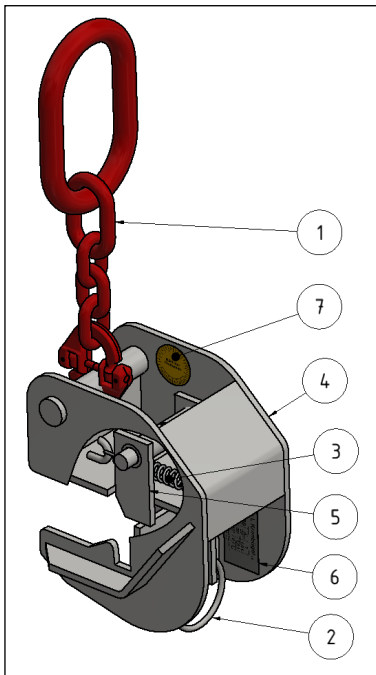
1. Notice d'utilisation

1.1 Caractéristiques du produit

Étrier de levage Alu-L

Crochet de grue Alu-L

N° de pièce 402621
 Capacité de charge 0,7–1,0 t
 Poids propre 3,8 k



1	Chaîne de levage
2	Manette de commande
3	Ressort de pression
4	Corps d'étrier
5	Clapet de sécurité
6	Plaque signalétique avec surface pour application de cachet
7	Plaquette de contrôle

Figure 1 : Étrier de levage



Porte-charge au sens du règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8

1.2 Consignes de sécurité



Consignes de sécurité pour l'utilisation de porte-charges selon DGVU 100-500, chapitre 2.8

1. Il convient de respecter la notice d'utilisation pour l'utilisation du crochet de grue Alu-L.
2. Il revient à l'entrepreneur de veiller à ce que la notice d'utilisation fournie par NOE reste facilement accessible pour être consultée à tout moment sur les lieux d'utilisation du coffrage.
3. L'entrepreneur ne doit demander à une personne de travailler, sous sa propre responsabilité, avec des porte-charges que si cette personne est habilitée à les manipuler.
4. Le crochet de grue Alu-L doit être utilisé de façon à ne pas mettre des personnes en danger.
5. Il est interdit de soumettre le crochet de grue Alu-L à des charges supérieures à sa capacité de charge (Figure 2 : Plaque signalétique).
6. Il est interdit de transporter des éléments de coffrage sur lesquels reposent des pièces non fixées.
7. Les charges doivent être prises et déposées de telle sorte qu'elles ne risquent pas de se renverser par mégarde, de se démonter, de glisser ou de rouler.
8. Il est interdit de tendre les câbles et chaînes utilisés en les faisant passer sur des arêtes vives de la charge.
9. Il est interdit de faire des nœuds dans les câbles d'acier et dans les chaînes en acier rond.
10. Si les chaînes sont vrillées, il faut les dévriller avant de lever la charge.
11. Il est interdit de poser des charges sur le crochet de grue Alu-L car cela risquerait de l'endommager.
12. Le crochet de grue Alu-L doit être rangé à l'abri des intempéries et d'agents agressifs qui risqueraient d'en dégrader la sécurité et la fonctionnalité.
13. Les personnes qui utilisent le crochet de grue Alu-L doivent le surveiller durant l'utilisation, pour détecter à temps des défauts visibles comme éventuellement des déformations, fissures, cassures, l'absence de marques d'identification.

14. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que des crochets de grue Alu-L qui présentent des dommages affectant la sécurité soient mis hors de service et ne risquent pas d'être réutilisés.
15. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que les réparations éventuellement nécessaires sur le crochet de grue Alu-L soient exécutées exclusivement par son fabricant.
16. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que le crochet de grue Alu-L ne soit mis en service qu'après contrôle par organisme de contrôle, habilité en la matière et après élimination des défauts constatés.
17. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que le crochet de grue Alu-L soit contrôlé par un organisme de contrôle habilité en la matière, à intervalles d'un an au maximum et que le contrôle effectué soit attesté par l'application d'un cachet de contrôle.
18. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que le crochet de grue Alu-L soit soumis au contrôle d'un organisme de contrôle habilité en la matière – indépendamment des contrôles périodiques – quand il y a eu des dommages ou des événements particuliers qui pourraient avoir une répercussion sur la capacité de charge, de même qu'après toute réparation.

1.3 Utilisation conformément à l'usage prévu

La présente notice d'utilisation donne des indications pour la manipulation et l'utilisation réglementaire du crochet de grue Alu-L.

Le crochet de grue Alu-L est un porte-charge conçu pour la manutention d'éléments de coffrage Alu-L.



La manutention d'éléments d'autres systèmes de coffrage est interdite !

Il est utilisé pour le levage d'éléments de coffrage Alu-L individuels ou d'ensembles d'éléments assemblés de façon suffisamment rigide et ce, en partant d'une position verticale ou horizontale. Dans le cas d'éléments en position horizontale, la face coffrante peut se trouver aussi bien en haut qu'en bas.



Il est interdit de transporter avec le crochet de grue Alu-L des éléments endommagés ou des ensembles d'éléments qui ne constituent pas un assemblage suffisamment rigide !

Le transport proprement dit doit être effectué exclusivement en position suspendue à la verticale. Il est interdit de transporter des éléments empilés à l'horizontale. Le crochet de grue Alu-L peut être utilisé à des températures ambiantes de -20 °C à +60 °C. Par principe, il faut utiliser exclusivement du matériel dans un très bon état ! Les crochets de grue Alu-L endommagés devenus non conformes doivent être mis hors de service !



Le point de fixation sur le panneau Alu-L doit être également exempt de toute salissure qui pourrait gêner le fonctionnement ; il ne doit pas non plus présenter de dommages quelconques.



Comme pièces de rechange, il faut utiliser exclusivement des pièces d'origine NOE !

Il convient par ailleurs d'appliquer les règles de sécurité en vigueur dans les différents pays (p. ex. en Allemagne les prescriptions des associations professionnelles pour la prévention des accidents sur le lieu de travail relatives aux porte-charges pour engins de levage, DGUV 100-500, chap. 2.8), dans leur version respectivement la plus récente.



Il est interdit de transporter des personnes sur la charge et de rester sous la charge levée !

2 Utilisation de l'étrier de levage


2.1 Plaque signalétique

Le marquage de la plaque signalétique (voir figure 2 : Plaque signalétique) s'effectue selon le règlement DGUV 100-500, chap. 2.8

NOE [®] alu L Kranbügel CE			
Teil-Nr. Part no.	402621	$\frac{\lambda}{T}$	T
		90°	1,0 t
Baujahr Construction year		60°	1,0 t
		45°	0,7 t

Bedienungsanleitung beachten! Observe the operating instruction!
NOE-Schaltechnik Kuntzestr. 72, 73079 Suesen, Germany


Figure 2 : Plaque signalétique

	<p>Il est interdit d'utiliser le crochet de grue Alu-L si la plaque signalétique manque, est illisible ou n'est pas intégralement remplie. Si cela s'avère nécessaire, une nouvelle plaque doit être appliquée exclusivement par NOE.</p>
--	--

2.2 Plaquette de contrôle



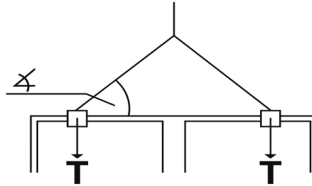
Figure 3 : Plaquette de contrôle


	<p>Il est interdit d'utiliser le crochet de grue Alu-L si la plaquette de contrôle manque ou est illisible. Il faut donner lieu à un contrôle et à une nouvelle apposition de la plaquette.</p>
--	--

2.3 Capacité de charge


α	T
90°	1,0 t
60°	1,0 t
45°	0,7 t

Figure 4 : Mentions figurant sur la plaque



	<p>La capacité de charge maximale admissible est de 0,7–1 t en fonction de l'angle formé par les chaînes de levage, conformément à la figure 4 ou à la figure 2.</p>
---	--

2.4 Pose du crochet de grue Alu--L

	<p>Pour la manutention d'éléments de grande surface, on fixe le crochet de grue au niveau de la jonction des éléments (voir chapitre 2.5). De cette manière, un glissement transversal du crochet de grue est exclu. Il faut par ailleurs disposer 2 crochets de grue Alu-L symétriquement par rapport au centre de gravité de la charge !!</p>
---	---

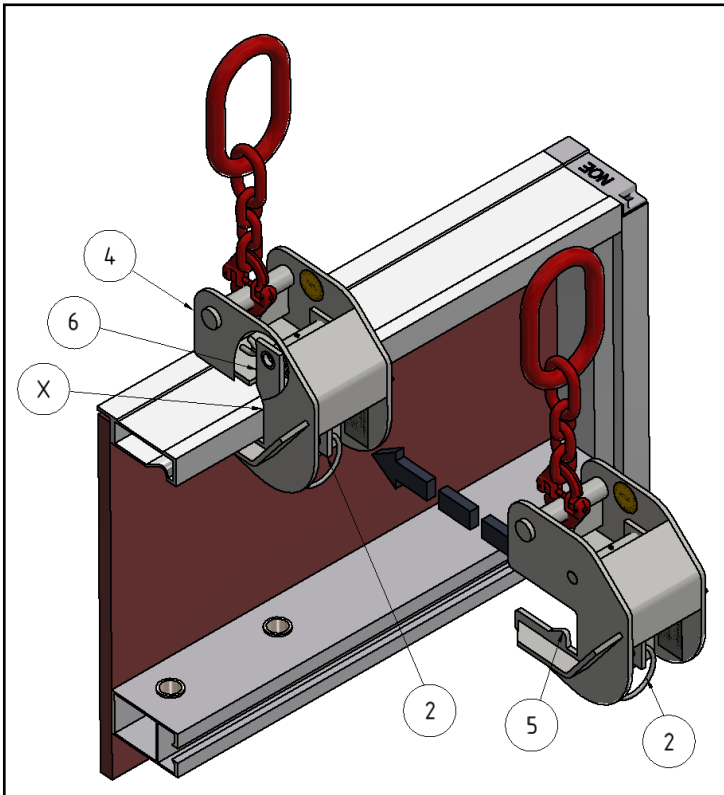


Figure 5 : Pose de l'étrier de levage Alu-L

Pousser le crochet de grue Alu-L selon la figure 5 sur le profilé Alu-L jusqu'à ce qu'il soit totalement en contact avec le profilé (voir X). Le crochet de sécurité (5) se prend alors automatiquement dans le profilé et le loquet de sécurité (6) s'enclenche.



La manette de commande (2) doit à nouveau se trouver en position initiale correcte (figure 5) contre le crochet de grue Alu-L (4).

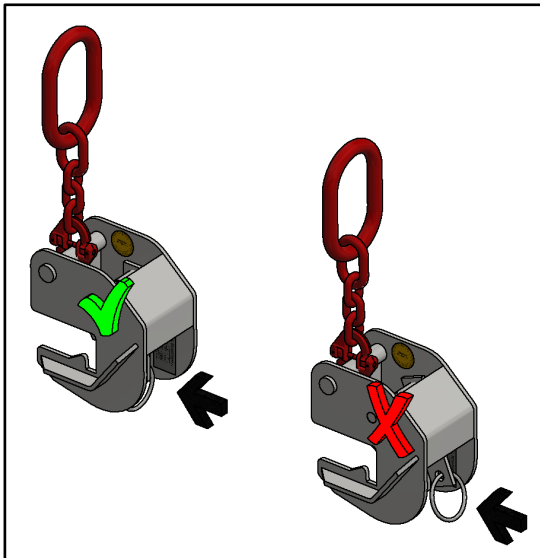


Figure 6 : Verrouillage

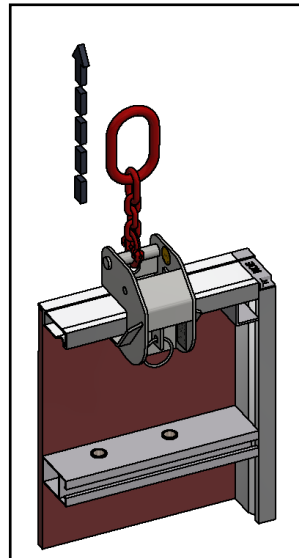


Figure 7 : Levage




Tirer la chaîne de levage vers le haut comme montré sur la figure 7.

Pour transporter des éléments de coffrage NOE avec le crochet de grue Alu-L, il faut respecter les règles de sécurité suivantes :

	<p>Ne pas fixer le crochet de grue directement au maillon de levage.</p>
--	---

	<p>Il faut utiliser exclusivement des éléments de levage à chaîne.</p>
---	---

Les chaînes de levage doivent pouvoir jouer librement dans le maillon de levage. Utiliser exclusivement des étriers avec mécanisme de sécurité écartant tout risque de décrochage involontaire.

	<p>Il est interdit de détacher les éléments de coffrage du béton en exerçant un effort à la grue ! Le crochet de grue Alu-L pourrait être alors soumis à une surcharge et, en se détachant brusquement du béton, les éléments de coffrage pourraient entraîner des mouvements incontrôlés. Cela présenterait un risque de blessure immédiat !</p>
	<p>Ne jamais poser brusquement la charge !</p>
	<p>Poser la charge de telle sorte que la manette de commande (figure 5) ne cogne pas et que l'étrier de levage Alu-L ne porte pas contre un obstacle !</p>

2.5 Transport d'éléments de coffrage

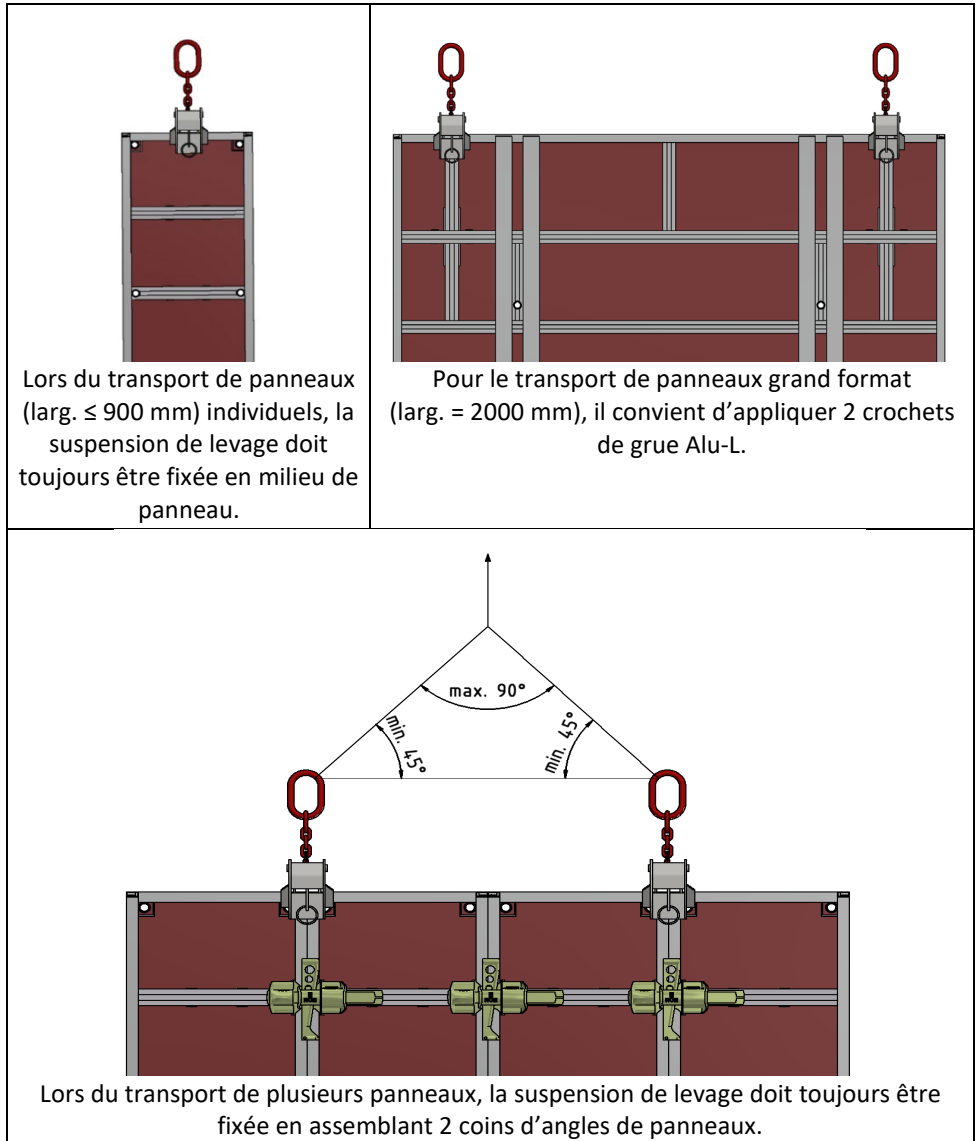



Figure 8 : Transport d'éléments de coffrage

2.6 Retrait de l'étrier de levage Alu-L

	<p>Avant de détacher le crochet de grue Alu-L, il faut toujours s'assurer que les éléments de coffrage reposent sur un appui suffisamment stable et sont calés de façon fiable !</p>
	<p>Si les éléments de coffrage ne sont pas correctement assurés, ils peuvent se renverser au décrochage du crochet de grue Alu-L et causer de graves blessures !</p>

Le décrochage du crochet de grue Alu-L s'effectue comme indiqué sur la figure 9.

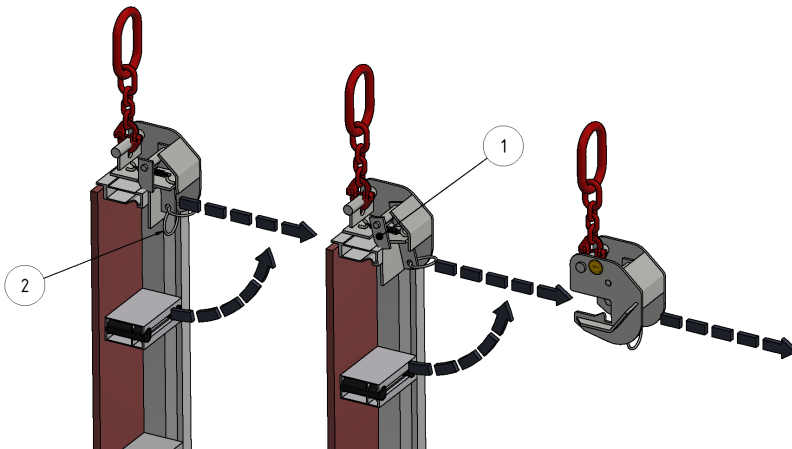



Figure 9 : Retrait du crochet de grue Alu-L

Pousser la manette de commande (2) vers le bas et la maintenir pour faire en sorte de relever le loquet de sécurité (1). Retirer le crochet de grue en tirant vers l'arrière conformément à la figure 9.

	<p>La manette de commande (2) se sécurise de nouveau automatiquement en position initiale (figure 9) à droite.</p>
--	---

Pour soulever ou poser un élément de coffrage à l'horizontale avec face coffrante tournée vers le haut, il est indispensable d'intercaler un madrier d'au moins 20 cm d'épaisseur pour pouvoir manipuler le crochet de grue Alu-L. Si les éléments de coffrage sont empilés à l'horizontale, il suffit de les faire glisser latéralement pour pouvoir mettre en place l'étrier.

3 Annexe

3.1 Déclaration de conformité CE

CE Déclaration de conformité CE

conformément à la directive CE relative aux machines 2006/42/CE, annexe II 1A

Par la présente déclaration, nous certifions que par sa conception et sa construction, dans la version que nous commercialisons, le produit suivant satisfait aux exigences de la directive CE 2006/42/CE relatives à la sécurité et à la santé. Toute modification apportée à ce produit sans notre accord entraîne l'annulation de la présente déclaration.

Fabricant :

NOE-Schaltechnik
Georg Meyer-Keller GmbH + Co. KG
Kuntzestrasse 72
73079 Süssen, Allemagne

Description et identification du produit :

- Domaine d'application : Coffrage de mur Alu-L
- Type : Moyen de réception de charge
- Numéro de pièce : 402621
- Désignation : Crochet de grue Alu-L

Normes harmonisées notamment appliquées :

- DIN EN 14121 : sécurité des machines - appréciation du risque
- DIN EN 1677 : accessoires pour élingues - accessoires en acier forgé
- DIN EN 818 : chaînes de levage à maillons courts
- DIN EN 349 : sécurité des machines - écarternements minimaux

Autres normes techniques et spécifications appliquées :

- Règlement DGVV 100-500 : utilisation du matériel de travail

Mandataire chargé de la documentation technique :

Dietmar Kieß, ingénieur diplômé (FH)
Kuntzestrasse 72
73079 Süssen, Allemagne

Süssen, le 19/04/2019



Stefan Blessing diplômé d'économie
Gérant



Dietmar Kieß, ingénieur diplômé (FH)
Fondateur/directeur technique

3.2 Contrôle et maintenance

3.2.1 Généralités

Lors du contrôle du crochet de grue Alu-L, il faut respecter les paragraphes applicables du règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8 relatifs à l'utilisation du matériel de travail et la prescription pour la prévention des accidents dans la version la plus récente de « Porte-charge dans l'exploitation des engins de levage ». Il faut tout particulièrement respecter le chapitre 2.8, section 3.15.1 « Contrôle avant la première mise en service » et section 3.15.2 « Contrôles périodiques » ainsi que la section 3.15.3 « Contrôles extraordinaires » ; ces contrôles doivent tous être effectués par un expert en la matière. En outre, les dispositions de la norme 685 partie 5 – « Chaînes homologuées en acier rond ; Utilisation » – doivent être appliquées.

3.2.2 Champ d'application

Ces instructions de contrôle sont valables pour le contrôle périodique ainsi que pour le contrôle après des événements particuliers à effectuer sur le porte-charge suivant fabriqué par NOE-Schaltechnik et vendu ou loué par NOE-Schaltechnik :

Désignation	crochet de grue Alu-L
N° de pièce	402621
Capacité de charge	0,7 t à 1 t
	en fonction de l'angle formé par les chaînes de levage, conformément à la figure 2 : Plaque signalétique
Poids propre	3,8 kg


3.2.3 Objectif

Le contrôle périodique du porte-charge garantit le maintien de sa fiabilité et de sa sécurité de fonctionnement et exclut le risque d'accident. Les contrôles doivent être effectués à des intervalles réguliers (en France, au moins tous les 12 mois !). Suivant les conditions d'utilisation, des intervalles plus rapprochés peuvent s'avérer indispensables.

3.2.4 Ampleur des contrôles

Le contrôle avant la première mise en service selon le règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8 se résume pour l'essentiel à un contrôle visuel et à un contrôle du fonctionnement.

Il faut ici contrôler l'état du composant ainsi que son bon fonctionnement.

	<ul style="list-style-type: none"> - Usure (en particulier du boulon), corrosion. - Vérification de la cote de contrôle de 42 mm +1. - Intégralité des pièces. - Chaîne (voir norme DIN 685 partie 5 alinéas 4.1 et 4.2) et règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8, point 3.15.4 Ampleur des contrôles. - Contrôle de fissuration des cordons de soudure et des composants. - Contrôle du changement de forme du porte-charge. <p>Contrôle du fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressort de traction pour le loquet de sécurité - Mobilité de toutes les pièces mobiles - Accrochage du crochet de grue Alu-L à un élément Alu-L
---	--

3.2.5 Maintenance

Il faut veiller à ce que le loquet de sécurité fonctionne facilement. Le cas échéant, les saletés (restes de béton, etc.) qui gênent le fonctionnement du crochet de grue Alu-L doivent être intégralement éliminées.

Le point de fixation sur le panneau Alu-L doit être également exempt de toute salissure qui pourrait gêner le fonctionnement ; il ne doit pas non plus présenter de dommages quelconques.

Les cotes suivantes doivent être contrôlées :

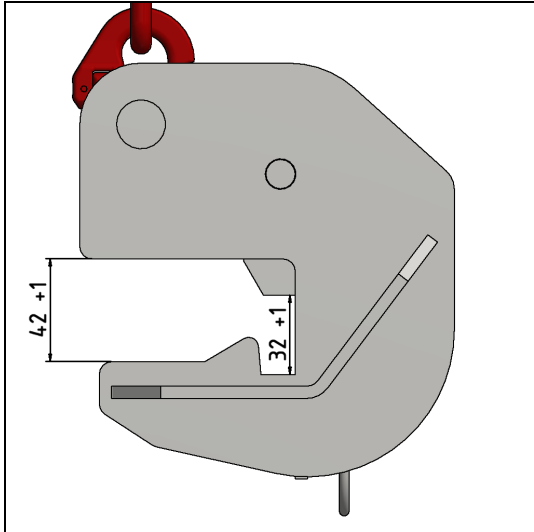


Figure 10 : Contrôle de cote de la largeur d'ouverture

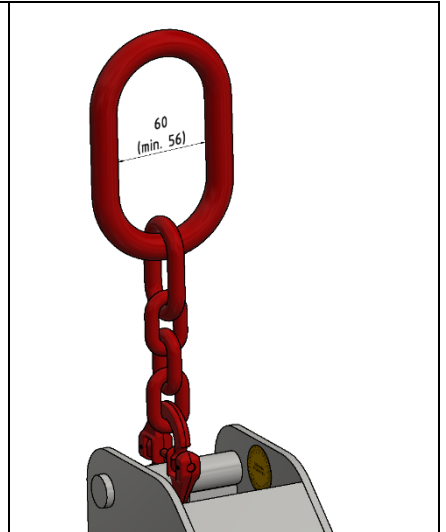



Figure 11 : Contrôle de cote de l'anneau oval

Les crochets de grue Alu-L dont les cotes ne sont pas conformes aux données de contrôle ci-dessus ne doivent plus être utilisés !

	<p>Si des réparations s'avèrent nécessaires, elles doivent être exclusivement effectuées par le fabricant.</p>
--	---

3.2.6 Compétences

L'exploitant ou son délégué compétent pour les questions de sécurité est responsable de l'exécution périodique du contrôle de sécurité du porte-charge. Les contrôles de sécurité touchant à ce porte-charge doivent être exécutés exclusivement par un personnel doté de la formation spéciale requise (en Allemagne : un expert selon le règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8).



**NOE-Schaltechnik
Georg Meyer-Keller GmbH + Co. KG**

Kuntzestr. 72, 73079 Süßen, Germany
T + 49 7162 13-1
F + 49 7162 13-288
info@noe.de
www.noe.de
www.noeplast.com

Austria

NOE Schaltechnik GmbH
www.noe-schaltechnik.at
noe@noe-schaltechnik.at

Netherlands

NOE Bekistingtechniek b.v.
www.noe.nl
info@noe.nl

Belgium

NOE Bekistingtechniek N.V.
www.noe.be
info@noe.be

Poland

NOE PL Sp Zo.o.
www.noe.com.pl
noe@noe.com.pl

France

NOE France
www.noe-france.fr
info@noe-france.fr

Switzerland

NOE Schaltechnik
www.noe.ch
info@noe.ch



DIE SCHALUNG



**NOE-Schaltechnik
Georg Meyer-Keller GmbH + Co. KG**

Kuntzestr. 72, 73079 Suessen, Germany
T + 49 7162 13-1
F + 49 7162 13-288
info@noe.de
www.noe.de
www.noeplast.com

Belgien

NOE-Bekistingtechniek N.V.
www.noe.be
info@noe.be

Frankreich

NOE-France
www.noe-france.fr
info@noefrance.fr

Niederlande

NOE-Bekistingtechniek b.v.
www.noe.nl
info@noe.nl

Österreich

NOE-Schaltechnik GmbH
www.noe-schaltechnik.at
noe@noe-schaltechnik.at

Polen

NOE-PL Sp. Zo.o.
www.noe.pl
noe@noe.pl

Schweiz

NOE-Schaltechnik GmbH
www.noe.ch
info@noe.ch